



**CHS-CT du 26 février 2019**

## **Déclaration Liminaire**

Les annonces destructrices pour la DGFIP et pour la Fonction publique dans son ensemble s'accroissent. Les pièces du puzzle s'assemblent une à une dessinant un paysage apocalyptique pour les 3 prochaines années.

L'objectif du gouvernement : supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique d'État d'ici 2022, se traduira, c'est désormais clair, par la suppression de 20 à 25 000 emplois pour la DGFIP dans les trois prochaines années.

Dans le même temps : 16 000 collègues partiront à la retraite.

A l'horizon 2022, ce sont donc entre 4 000 et 9 000 agent.es qui se retrouveront sans mission, sans résidence, sans chaise !

A cet égard, nous sommes toujours dans l'attente des informations qui sont en votre possession s'agissant du quantum des suppressions d'emplois qui devrait être décliné par la DG auprès de chaque Direction.

Comment le Directeur Général et nos Ministres entendent-ils absorber ces suppressions massives ? Comme Edouard Philippe l'avait indiqué dans sa lettre de mission aux experts mandatés pour se pencher sur le sort de notre Fonction Publique dans le cadre de CAP 2022.

### **En externalisant, en privatisant, en supprimant des missions :**

- Agences comptables pour les grandes collectivités et établissements publics de santé
- Agence unique de recouvrement
- Transfert de la mission topographique à l'IGN
- Suppression de la TH
- Prélèvement à la source et donc privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu
- Interdiction du paiement en numéraire
- Accueil exclusif sur rendez-vous et fermetures des services
- Abandon progressif de la publicité foncière aux notaires

### **En restructurant dans tous les sens**

- 1 trésorerie par EPCI et 1 trésorerie par groupement hospitalier de territoire, soit 1 millier de fermetures en 3 ans, sans compter celles liées aux agences comptables
- La géographie revisitée qui va détruire et remodeler totalement notre paysage administratif
- Regroupement des SIP et des SIE (1 à 2 par département)
- Départementalisation des SPF, dans un premier temps...

### **En accentuant la dématérialisation**

- Obligation générale de télédéclarer pour les particuliers
- Contact avec les services principalement par internet et par les plateformes
- Utilisation de l'intelligence artificielle pour les réponses aux courriels, pour la programmation et pour le contrôle fiscal (algorithmes, datamining)

## Et cerise sur le gâteau...

Le Préfet aura la main mise sur les fonctions supports (budgets, logistique, informatique, RH), mais sera aussi partie-prenante en matière d'exercice des missions, d'allocation des moyens d'organisation structurelle.

Et tout est évidemment prêt pour que nous subissions dans le même temps la réforme des règles de gestion et la mise en place de la rémunération au mérite, formidable outil de chantage à la mobilité forcée.

Le Projet de loi de transformation de la Fonction Publique vient parachever l'entreprise de destruction, en portant son lot de recul en termes de garanties pour les agents :

- fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé (clairement le chapitre conditions de travail est balayé)
- fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités (en clair le pouvoir administratif fera intégralement ce qu'il voudra)
- les formes du dialogue social traitées par ordonnance (pas de débats ils trancheront seuls)
- fin du conseil supérieur de l'État en tant qu'organe supérieur de recours
- création d'un contrat de mission (embauche de 6 ans maxi sur un projet et hop dehors)
- généralisation de l'évaluation individuelle et plus grande importance pour l'avancement et les promotions
- nouvelles sanctions disciplinaires (exclusion temporaire de 3 jours), avec inscription au dossier, sans examen par une CAP.
- création d'une rupture conventionnelle pour les contractuels et expérimentation pour les fonctionnaires État et Hospitalier
- détachement d'office lors d'une externalisation de mission (agences comptables et de recouvrement, dans un premier temps)

**Dans ce contexte, Monsieur le Directeur, vous pouvez nous promettre de la visibilité, encore que celle-ci soit limitée à ce qu'on vous autorise à livrer, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que c'est vers la destruction du modèle social à la française que nous nous acheminons à grands pas, la réforme des retraites à venir parachèvera cette casse.**

**Pour l'heure vous nous trouverez résolus, Solidaires, sur le chemin de ces reculs et nous mettrons tout en œuvre pour faire que n'advienne pas ce qu'on nous promet.**

**Il en va de l'idée qu'on se fait d'une fonction publique au service de tous, et pas d'intérêts particuliers, d'une Fonction Publique accessible à tous et pas aux seules personnes cooptées, d'une Fonction Publique capable de résister à l'arbitraire administratif et politique parce que l'intérêt général supérieur le lui commande, d'une Fonction Publique, qui en temps de crise, a fait la preuve de son efficacité en tant qu'amortisseur social et source de redistribution des richesses.**

Pour finir, vous excuserez notre digression dans le cadre de cette liminaire, mais il nous apparaît utile de vous rappeler, ici, nos exigences déjà exposées, s'agissant du sort réservés à tous nos collègues stagiaires de catégorie C (et ils sont nombreux cette année dans notre département), parce qu'il en va de leurs conditions de travail.

Un C stagiaire n'est ni un auxiliaire ou contrat civique qu'on affecterait aux tâches que personnes ne veut réaliser, ni un agent C à part entière duquel on est en droit d'attendre une parfaite efficacité.

Vous avez une responsabilité à leur rencontre, celle de leur permettre de poursuivre dans des conditions sereines et propices, leur cycle de formation. Les C stagiaires dans vos services sont, en effet, toujours en période de formation, cette période les soumet déjà à une forte exigence mentale puisqu'il en va de leur titularisation, mais cette période exige, d'abord et surtout, motivation et disponibilité pour le tuteur amené à partager son savoir.

C'est pourquoi, il est regrettable de vérifier, parfois, que des chefs de service découvrent le dispositif de tutorat au moment de servir le rapport intermédiaire, regrettable de découvrir, parfois, que ce rapport est traité comme un exercice d'évaluation professionnelle à part entière, sans que soit jamais posées les conditions d'exercice de la formation.

C'est pourquoi, Solidaires Finances revendique que la totalité du stage probatoire se déroule en dehors du service d'affectation du stagiaire, afin que le stage soit véritablement recentré sur l'acquisition des connaissances et pratiques nécessaires à l'exécution des missions.

Nous ne doutons pas que cette exigence soit partagée, il vous échoit donc de faire en sorte que nos stagiaires réalisent leur stage probatoire dans des conditions qui ne les mettent pas, trop souvent, en grande difficulté.